

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-19

L'an deux mille vingt-trois-----

Le 18 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. GERVILLE REACHE Fabrice, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 2 octobre 2023

Nombre de membres :

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, HILAIRE GENIN Karine, DESSEX Martine, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS Philippe, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

En exercice : 15

EXCUSE AVEC POUVOIR : M. DEXET Emmanuel, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

Présents : 9

EXCUSES : Mmes CHEYRONNAUD Céline, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, M. SANBA Issame.

Votants : 10

SECRETARE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Budget CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus – Création d'une provision pour créances douteuses - Exercice 2023 : Décision Modificative n° 02.

Exposé :

Monsieur le Président fait savoir que Monsieur le Trésorier, comptable du CIAS, a dressé la liste des créances présentant un retard de règlement de plus de deux ans. Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance. C'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'établissement. Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Cette écriture doit être inscrite au budget de fonctionnement, en dépenses, au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants ».

Eu égard à la liste dressée par le Trésorier dont le montant s'élève à 2 173.09 euros, il est proposé de provisionner pour créances douteuses le montant de 325.96 euros (15%) arrondis à 326 euros.

Monsieur le Président indique qu'aucun montant pour l'exercice 2023 a été inscrit au compte 6817. Il convient donc de régulariser la situation et d'effectuer les virements de crédits suivants :

VIREMENTS DE CREDITS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Article	Libellé	DM proposée
22		Dépenses imprévues	-326,00
		Sous Total	-326,00
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+326,00
		Sous Total	+326,00
Total	général		0,00



Délibération :

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Approuve** la constitution de la provision pour créances douteuses à hauteur de 326 euros au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants »,
- **Approuve** l'inscription d'un crédit de 326 euros au compte 6817 en décision modificative n°02.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 19 octobre 2023

Le Président,
Emmanuel DEXET

